



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 23 octobre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé** et à **Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** au sujet des poux à l'école.

Le plan d'action contre les poux à l'école datant de juillet 2013 définit de manière détaillée les mesures d'information, de prévention et d'action à destination des enseignants et des parents d'élèves pour éviter et, le cas échéant, contenir et combattre une infestation aux poux dans les établissements scolaires. Cependant, le document en question ne donne pas de réponse à certaines questions d'ordre pratique ou organisationnel et n'est rédigé que dans une seule langue, à savoir le français.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

1. **Les élèves victimes d'une infestation aux poux peuvent-ils être exclus des cours de natation et d'éducation physique ayant lieu dans des piscines et salles de sports publiques, compte tenu du fait qu'une infestation aux poux n'est considérée ni comme maladie contagieuse ni comme risque sanitaire primaire ?**
2. **Le personnel enseignant ou encadrant a-t-il le droit de traiter les enfants concernés par un shampoing anti-poux ?**
3. **Ne serait-il pas utile de traduire la lettre d'information à destination des parents dans des langues supplémentaires pour que les instructions y comprises puissent être comprises sans détour par la grande majorité des parents et notamment par ceux qui ne maîtrisent pas la langue française ?**
4. **Puisque les shampoings anti-poux à base de pesticides/insecticides risquent d'avoir des effets négatifs sur l'organisme des enfants tout en augmentant la résistance des poux envers ces substances chimiques, n'y aurait-il pas lieu d'informer les parents sur les méthodes alternatives et non nocives de traitement anti-poux?**

- 5. Les ministères concernés sont-ils en possession de statistiques sur l'évolution du problème des infestations aux poux dans les établissements scolaires ? Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions qui peuvent en être tirées ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, reading 'Lorsché'.

**Josée Lorsché**  
Députée